

PROGRAMME D'APPUI CONJOINT



LA GOUVERNANCE DANS L'OPÉRATIONNALISATION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DES GRANDS PROJETS D'INFRASTRUCTURE

EN RÉSUMÉ

Année de concours :	2018
Date limite de dépôt des demandes :	9 août 2018, 17h00
Montant :	15 000 \$
Durée du financement :	1 an
Annonce des résultats :	31 août 2018

1. Objectifs du programme

Ce programme offre aux chercheurs de KHEOPS et aux membres réguliers du CIRODD un financement afin de soutenir le développement de la recherche interdisciplinaire et intersectorielle sur le thème de la gouvernance dans l'opérationnalisation du développement durable des grands projets d'infrastructure*, dans le domaine de l'énergie, de l'environnement bâti et du transport.

Dans le cadre de ce programme, le financement offert doit être conçu comme un financement levier qui permettra à l'équipe sélectionnée de générer des résultats préliminaires afin de faciliter l'obtention de futures subventions de recherche auprès des organismes subventionnaires.

Plus spécifiquement, ce programme vise à :

- Favoriser le démarrage ou la réalisation d'activités de recherche au caractère innovant, intégrant la dimension de la gouvernance à la question du développement durable des grands projets d'infrastructure dans au moins un des trois domaines suivants : énergie, environnement bâti, transport ;
- Encourager la recherche partenariale avec les acteurs non académiques, afin de favoriser la coconstruction et le transfert des connaissances vers les organisations publiques, parapubliques et privées et les OBNL ;
- Soutenir les efforts de structuration d'une équipe ou d'un regroupement de recherche interdisciplinaire et/ou intersectoriel ;
- Favoriser la formation d'étudiants.

* Le terme « grand projet d'infrastructure » réfère à des installations, à des constructions ou des équipements d'envergure nécessaires à la collectivité. D'une grande complexité, leur conception, leur réalisation et leur gestion demandent un investissement considérable et mobilisent une multitude d'acteurs tels que les organismes gouvernementaux, des investisseurs industriels, ainsi qu'une pluralité de fournisseurs.

2. Admissibilité

Pour être admissible à ce programme, la proposition soumise doit respecter l'ensemble des critères suivants :

- Le candidat ou demandeur principal est membre régulier du CIRODD et/ou chercheur membre de la communauté KHEOPS et affilié à un établissement d'enseignement post-secondaire québécois ;
- L'équipe de recherche inclut au moins un membre régulier du CIRODD et un chercheur membre de la communauté KHEOPS ;
- L'équipe de recherche rassemble des chercheurs de disciplines différentes et de secteurs différents (au moins deux des trois secteurs couverts par les Fonds de recherche du Québec – santé, nature et technologie, société et culture), de façon à privilégier l'adoption d'un regard interdisciplinaire et intersectoriel, et de diversifier les sources de données et les méthodes et générer de nouvelles approches ou hypothèses ;
- Le projet s'attache à au moins un des trois domaines suivants : énergie, environnement bâti, transport ;
- Le projet implique au minimum un acteur non académique ;
- Au moins un étudiant membre du CIRODD **ET** au moins un étudiant membre de la communauté KHEOPS participent au projet.

3. Conditions de la subvention

- La subvention octroyée dans le cadre du présent concours est d'un montant total de 15 000 \$;
- Le financement est accordé pour une période d'un an ;
- Les dépenses admissibles incluent : les salaires et avantages sociaux (étudiants, autre personnel hautement qualifié), les fournitures de laboratoire et autre matériel de recherche (non admissible, les frais d'utilisation d'équipement), les frais de déplacement et de séjour ;
- En déposant son dossier de candidature, le demandeur principal s'engage à faire les démarches nécessaires pour s'acquitter des frais indirects de recherche auprès de l'université concernée, à l'octroi de la subvention. Les frais indirects sont à inclure au budget de la demande ;
- Les dossiers de candidature doivent être soumis électroniquement avant le 9 août 2018, 17h00 ;
- Les résultats de l'évaluation seront annoncés au plus tard le 31 août 2018 ;
- Six mois après le début des travaux, l'équipe subventionnée devra présenter ses résultats préliminaires dans le cadre d'un séminaire organisé en collaboration avec KHEOPS et le CIRODD ;
- Au plus tard le 15 mars 2019, l'équipe déposera un rapport d'avancement d'un maximum de deux pages qui inclura les sections suivantes :
 - Un état d'avancement du projet
 - Les difficultés rencontrées dans la réalisation du projet
 - Une description de la collaboration avec les acteurs non-académiques
 - Les dépenses budgétaires

PROGRAMME D'APPUI CONJOINT



3. Conditions de la subvention (suite)

- Au plus tard 18 mois après l'octroi de la subvention, l'équipe déposera un rapport final qui inclura les sections suivantes :

- Une section promotionnelle (200 à 250 mots) – Conçue comme un court article de vulgarisation, cette section sera utilisée comme outil de communication et diffusée via les différentes plateformes de communication de KHEOPS et du CIRODD afin de faire connaître le projet auprès d'un large public, ainsi que ses résultats et retombées ;
- Une section scientifique (10 pages maximum) - incluant notamment les éléments suivants : contexte, problématique, objectifs, questions de recherche, hypothèses, méthode, résultats, contributions à l'avancement des connaissances, nouvelles pistes de recherche, formation du personnel hautement qualifié ;
- Un compte rendu de la collaboration entre les partenaires non académiques et les chercheurs (1 page maximum) ;
- Une liste des autres sources de financement sollicitées ou obtenues le cas échéant ;
- Une liste des extraits / livrables du projet dont une copie sera transmise au CIRODD et à KHEOPS. Chacun de ceux-ci seront répertoriés aux rapports annuels du CIRODD et de KHEOPS et ajoutés au contenu de leurs sites web respectifs.

- Les demandeurs participeront au partage des résultats de recherche générés par le projet via des activités ciblées en collaboration avec KHEOPS et le CIRODD.

4. Critères d'évaluation

a. Le projet (60 points)* :

- Pertinence de la proposition par rapport aux objectifs du programme ;
- Qualité, faisabilité et caractère innovant de la proposition ;
- Effet levier visant à faciliter l'obtention de futures subventions bien démontré ;

***Ce critère est éliminatoire : la note de passage est de 40 points sur 60**

b. L'équipe et le maillage (20 points) :

- Pertinence et qualité de l'équipe, et complémentarité des expertises ;
- Degré d'implication des partenaires non académiques et coconstruction ;
- Qualité de la formation donnée aux étudiants ;

c. Les retombées (20 points) :

- Résultats et retombées escomptées ;
- Applicabilité des résultats ;
- Qualité des extraits/livrables attendus.

PROGRAMME D'APPUI CONJOINT



5. Présentation de la demande

Les dossiers de candidature doivent être soumis électroniquement via le formulaire disponible en ligne ([cliquez ici](#)). Le demandeur principal doit remplir le formulaire de demande en suivant les instructions qui l'accompagnent et en y joignant les documents demandés.

Pour toute question technique, contactez Sandrine Cadet : cadet.sandrine@kheops.ca | (514) 987-3000, #3038.

COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature se compose des documents suivants :

- Le **formulaire électronique** dûment rempli (**CLIQUEZ ICI**) ;

Les documents suivants devront être téléchargés dans le formulaire :

- Le **CVC format FRQ du demandeur principal** ;
- Le **CVC format FRQ des co-demandeurs** ;
- Une **lettre d'engagement de chaque partenaire non-académique** ;
- La **description détaillée du projet** – Utilisez le **gabarit A** ;
- La **description de l'équipe et du maillage** – Utilisez le **gabarit B** ;
- La **description des retombées et les livrables** – Utilisez le **gabarit C**.

Les dossiers de candidature complets doivent être soumis au plus tard le 9 août 17h00.

PROGRAMME D'APPUI CONJOINT

